

consolantes : le correspondant n'avait rien demandé et M. R... avait été la dupe d'un nouveau genre d'escroquerie, qui fera plus d'une victime si le commerce n'y prend garde.

Plainte a été portée, tant à Paris qu'en province, mais jusqu'ici on n'a rien découvert qui puisse mettre sur les traces de ce trop ingénue filou.

Nous avons raconté, vers le milieu du mois de mars dernier, qu'une jeune fille avait été frappée d'un coup de couteau dans un wagon, un peu avant d'arriver à la gare de Courcelles, par un inconnu qui, disait-elle, voulait la séduire.

Les recherches les plus actives furent faites pour arriver à connaître l'assassinat révélées.

Le juge a dit que M. le juge d'instruction Guillot vient d'accorder la conviction que ce crime était imaginé et que M. Pichot redécouvrit le roman de Mille de Holtorff, l'héroïne de Saint-Germain.

Couyo, l'auteur du triple assassinat commis dans une maison mal famée de la rue Merle, à Bordeaux, a failli, dit la *Gironde*, subir la loi du Lynch.

La foule, qui s'était amassée aux abords de la maison, s'est ruée sur l'assassin, malgré les efforts désespérés que les agents tentaient pour le protéger. C'est grâce à l'attitude énergique de son escorte qu'il a pu être sauvé des furieux de la foule. Telle était l'exaspération de tous que les sergents de ville ont dû dégainer.

Le meurtre est en ce moment au fort du Ha. Il a toute la force couverte de biseaux d'écuyers.

Une de ses victimes, la fille Toricot, a succombé à ses blessures. Cette fille s'était trouvée sur la place de Couyo, qui, un poignard à la main, s'était mis à la poursuite d'une autre pensionnaire de la maison, avec qui il avait entamé une discussion d'argent.

Couyo avait déjà frappé deux femmes avec la dernière violence.

Lorsqu'il fut arrêté par un jeune homme nommé Marcelin Lafage, qui venait d'entrer dans la maison, Couyo, visant toujours au ventre, lança à Lafage plusieurs coups de coude qui firent heureusement détourner l'attention des agents.

C'est alors que des amis de Lafage se précipitèrent sur ce furieux et purent heureusement le désarmer et le maintenir en attendant les agents.

**TRIBUNAUX**  
COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

#### Audience du 4 juin 1879

Il y a environ dix-huit mois, un riche teinturier de Frévent (Pas-de-Calais), M. Michel, embauchait comme ouvrier un certain Colin, bourguignon d'origine, âgé d'une trentaine d'années.

Dissimulant habilement des antécédents judiciaires fort éloquents, Colin se montra bon travailleur, poli, économique, et ne tarda pas à gagner la confiance des époux Michel, qui lui entreront par la donne en mariage leur fille aimée.

Un mariage célébré le 14 mai 1877, paraît avoir été possible jusqu'aux premiers jours de l'année dernière. À cette époque, Colin quitta la maison de son beau-père, et alla s'établir comme teinturier à Hesdin. Mais, depuis cette époque, la brouille se mit dans le ménage, et Colin fit à sa femme de nombreuses scènes, toujours pour des questions d'argent.

Enfin, au mois de juin suivant, la femme Colin fut obligée de se retirer chez ses parents pour échapper aux brutalités de son mari, et elle dut provoquer une instance en séparation de corps.

Pendant la durée de ce procès, Colin ne cessa de menacer de mort sa femme, sa belle-mère, son beau-père, et il en vint à mettre en jeu M. Michel, qui n'eut que le temps de s'esquiver.

Colin fut condamné pour ces actes de violences, par le tribunal de Montreuil et par celui de Saint-Omer. Bref, ses menaces répétées effrayèrent tellement la famille Michel, qui venait d'apprendre enfin que Colin était un représentant de justice, qu'elle en vint à prendre contre ce détestable gendre des précautions de sécurité indispensables.

En sortant de la prison de Montreuil, Colin quitta le pays et vint à Paris. C'est là qu'il apprit, le 27 décembre 1878, que la séparation de corps avait été prononcée contre lui, et qu'il ne pouvait plus espérer le retour de sa femme, ni la possession de sa dot, ce qui lui fut particulièrement sensible.

Aussi à cette nouvelle, que tout cependant devait lui faire prévoir, il se décida immédiatement à mettre à exécution les menaces de mort qu'il avait déjà plusieurs fois formulées contre ses beaux-parents et contre ceux qui pourraient s'opposer à ses dessins.

Il achète un sabre, il l'aiguise de manière à faire une arme des plus meurtrières, et il prend, à onze heures du soir, le train qui doit le ramener dans son pays.

Le crime qu'il médite ne lui enlève rien de son sang-froid; en route, il déjeune tranquillement et, arrivé à Frévent, il entre dans une cave pour se rafraîchir, sans y faire aucun excès de boisson; on ne remarque rien d'extraordinaire en lui.

Cela se passait le 28 décembre 1878; à trois heures de l'après-midi, Colin pénétra dans la maison des époux Michel, absents en ce moment.

Sa femme l'aperçut, la première, et, ne doutant pas de ses mauvais dessins, elle prit un odre :

— Voilà Colin !

Ces mots furent entendus par un homme Stenborg, ouvrier de la maison, qui, pour se conformer aux ordres que M. Michel lui avait donné, accourut et voulut renvoyer Colin. C'est alors que celui-ci, toujours calme et sans répondre un mot, tire le sabre qu'il tenait sous son bras, enroulé dans un vêtement, et en frappa Stenborg au ventre. Ce malheureux, grièvement blessé, essaya de fuir. Le meurtrier l'abattit d'un autre coup de pointe.

A cette vue, deux des enfants de M. Michel, Julie et Léon, une jeune fille de dix-huit ans et leur frère, cinq ans plus âgés, qui étaient accourus près de Stenborg, l'attrapèrent et, après une lutte, mais Colin porta par-dessus un coup de pointe au jeune Léon et, s'acharnant ensuite à la poursuite de sa jeune belle-sœur Julie, il la frappa successivement à la main, à la tête et dans le dos.

Colin s'éloigna alors, en brandissant son sabre, dans la direction qu'avait prise Léon Michel, croyant sans doute reconnaître ce lui-ci dans un enfant qui se sauva à sa vue et qui entra dans une maison dont on eut le temps, heureusement, de refermer la porte.

Enfin, ne trouvant plus personne à frapper, Colin sortit de Frévent et se réfugia dans un bois, où la gendarmerie s'empara enfin de sa personne.

Il avoua immédiatement qu'il était venu dans l'intention d'arrêter de laisser sa femme et son père, et avec un rare cynisme, il ajouta que « ceux-ci ne perdraient rien pour attendre, et qu'il les tuerait, tout de suite dans vingt ans ! »

Mis en présence du corps de ses deux victimes, il ne manifesta pas la moindre émotion, et ne trouva devant le cadavre de son infortunée belle-sœur d'autre regret à formuler que celui-ci : « C'est malheureux que ce ne soit pas ma femme ! »

Julie Michel était morte une demi-heure après avoir été frappée.

Le médecin constata qu'autre une blessure à la main, elle avait reçu un coup de taillant de sabre tellement violent qu'un os du crâne avait été cassé ; le fragment détaché était encore adhérente au lameau des chairs de la face !

Elle avait de plus été frappée dans le dos, par la pointe du sabre, qui avait percé les vêtements et les chairs, brisa une fausse côte, traversa le foie, et qui était sorti par la poitrine. Quant à Stenborg, il avait survécu huit heures.

Enfin la blesse faite au jeune Léon Michel n'a pas eu de conséquences graves, la pointe du sabre ayant heureusement rencontré un os qui l'empêcha de pénétrer le cœur.

Le juge a été porté, tant à Paris qu'en province, mais jusqu'ici on n'a rien découvert qui puisse mettre sur les traces de ce trop ingénue filou.

Nous avons raconté, vers le milieu du mois de mars dernier, qu'une jeune fille

avait été frappée d'un coup de couteau dans un wagon, un peu avant d'arriver à la gare de Courcelles, par un inconnu qui, disait-elle, voulait la séduire.

Les recherches les plus actives furent faites pour arriver à connaître l'assassinat révélées.

Le juge a dit que M. le juge d'instruction Guillot vient d'accorder la conviction que ce crime était imaginé et que M. Pichot redécouvrit le roman de Mille de Holtorff, l'héroïne de Saint-Germain.

Couyo, l'auteur du triple assassinat commis dans une maison mal famée de la rue Merle, à Bordeaux, a failli, dit la *Gironde*, subir la loi du Lynch.

La foule, qui s'était amassée aux abords de la maison, s'est ruée sur l'assassin, malgré les efforts désespérés que les agents tentaient pour le protéger. C'est grâce à l'attitude énergique de son escorte qu'il a pu être sauvé des furieux de la foule. Telle était l'exaspération de tous que les sergents de ville ont dû dégainer.

Le meurtre est en ce moment au fort du Ha. Il a toute la force couverte de biseaux d'écuyers.

Une de ses victimes, la fille Toricot, a succombé à ses blessures. Cette fille s'était trouvée sur la place de Couyo, qui, un poignard à la main, s'était mis à la poursuite d'une autre pensionnaire de la maison, avec qui il avait entamé une discussion d'argent.

Couyo avait déjà frappé deux femmes avec la dernière violence.

Lorsqu'il fut arrêté par un jeune homme nommé Marcelin Lafage, qui venait d'entrer dans la maison, Couyo, visant toujours au ventre, lança à Lafage plusieurs coups de coude qui firent heureusement détourner l'attention des agents.

Le jugement fut rendu le 4 juillet.

Le jury a rendu un verdict affirmatif tant sur la question d'assassinat que sur la question de prémeditation.

Il est resté muet sur la question de circonstances atténuantes.

En conséquence Jean Colin est condamné à la PEINE DE MORT.

L'exécution publique aura lieu à Saint-Omer.

Colin demeure impassible en entendant cet arrêt.

La foule se retira vivement impressionnée.

**NOUVELLES DU MATIN**

#### Lettre de M. P. de Cassagnac

Paris, 4 juin, 9 h. soir.

M. Paul de Cassagnac a écrit à M. Gambetta, président de la Chambre, une lettre dans laquelle il proteste contre les lacunes du Journal officiel qui n'a pas reproduit certaines paroles que M. de Cassagnac a prononcées hier.

**L'discussion du Budget**

La Chambre commencera la semaine prochaine la discussion du budget.

**L'Empereur d'Allemagne**

Berlin, 4 juin, soir.

L'empereur va beaucoup mieux. L'endurcissement du genou diminue.

**La princesse Wladimir**

St. Petersbourg, 4 juin s.

L'état de la princesse Wladimir ayant empiré, le czar a renoncé à assister aux noces d'ordre de l'empereur d'Allemagne.

**Les mesures contre les nihilistes**

Tous les fonctionnaires russes ont reçu l'ordre de porter des revolvers.

**NOUVELLES DU SOIR**

On lit dans l'*Officiel*:

« Par un nouveau décret, en date du 29 mai 1879, le Président de la République a accordé la grâce à 288 individus condamnés pour faire se rattacher aux insurrections de 1871. »

**L'Allemagne et la question égyptienne**

Le Caire, 4 juin.

Le consul général allemand dans une entrevue qu'il a eue avec le Khédive hier, a insisté pour avoir une réponse à la protestation faite le 17 juin par l'Allemagne.

**Les deux nations russes**

Tous les fonctionnaires russes sont reçus pour faire se rattacher aux insurrections de 1871. »

**Un recours en grâce.**

Poitiers, 4 juin.

L'occasion de son entrée dans sa ville épiscopale, Son Eminence a signé un recours en grâce en faveur de la femme Guyot, condamnée à mort. M. le premier président et le procureur général ont signé avec le cardinal.

Quan à la condamnée, son attitude est toujours la même ; elle soutient énergiquement que son mari est aussi coupable qu'elle.

Le jury, pressenti par le défenseur, a refusé de signer un recours en grâce le jour de la condamnation. Pas un seul juré n'a été présent pour assurer le recrutement des régiments et l'origine d'eux certains diplômes pour assurer le recrutement des professions libérales.

**Le projet Laisant**

On sait que le ministre de la guerre a été entendu hier par la commission qui étudie le projet de M. Laisant sur le recrutement de l'armée.

En ce qui concerne le volontariat d'un an, le ministre reconnaît qu'il n'a pas donné les résultats qu'on en attendait puisque 720 individus seulement ont profité de la facilité.

Le ministre a donc proposé de faire échouer le projet de loi de 1872, de manière à réduire le nombre des volontaires. On les ferait passer immédiatement dans les régiments et on exigerait d'eux certains diplômes pour assurer le recrutement des professions libérales.

A la fin de la première année, ils seraient libérés à la suite d'un examen.

Un discours s'est engagé après le départ du ministre.

**MM. Laisant, Keller, Cadet, Pascal Duprat**

De cette discussion il ressort, que la majorité parut disposée à accepter l'idée de faire échouer le projet de loi de 1872, et à voter la sécession de l'armée.

Le ministre a donc proposé de faire échouer le projet de loi de 1872, de manière à réduire le nombre des volontaires. On les ferait passer immédiatement dans les régiments et on exigerait d'eux certains diplômes pour assurer le recrutement des professions libérales.

**Un assassinat**

Troyes 4 juin.

Dans la nuit de mardi à mercredi vers minuit, un jardinier qui rentrait chez lui trouva, au milieu du chemin qui va de la rue des Planchettes à la papeterie des Trévois, un homme étendu sur le sol, la tête contre le mur, et ne donnant plus signe de vie.

Il fut alors dévoilé qu'il s'agissait d'un ivrogne, mais après un plus ample examen, il reconnaît qu'il avait devant lui le corps d'un homme assassiné. Les malheureux avait été tué à la tête une plâtre large et profonde qui paraissait faire par une hache, et il baignait dans son sang.

Immédiatement prévenue, la police se livra à une enquête, de laquelle il résulte que la victime est un ouvrier alsacien nommé Bernard Stobel, employé dans une tannerie, marie et père de six enfants, dont le plus jeune a trois ans.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.

Il avait eu dans la journée de mardi une discussion avec deux de ses camarades, et le gendarme a fait des droits qui lui concernaient la loi d'annulation, spécialement en ce qui concerne Blanqui.